

Benjamin Maréchal devra revoir ses accroches jugées racoleuses

L'animateur est de nouveau au centre de l'attention suite à un débat sur le viol dans « C'est vous qui le dites » sur VivaCité et La Une. Le CSA a reçu douze plaintes. La RTBF s'est excusée et annonce que l'émission va être retravaillée.

Benjamin Maréchal va-t-il garder la main sur « C'est vous qui le dites » ? Rien n'est moins sûr après la nouvelle séquence polémique de vendredi. Pour conclure une semaine marquée par la publication dans *Le Monde* d'une lettre signée par 100 femmes contre « l'hystérie anti-hommes », l'animateur dont l'émission est diffusée sur VivaCité et La Une avait proposé à ses auditeurs de réagir à la question : « Brigitte Lahaie a déclaré que l'on peut jouir lors d'un viol : vous lui répondez quoi ? »

Un débat qui a provoqué de vives réactions sur les réseaux sociaux. Dans la foulée, le ministre des Médias Jean-Claude Marcourt a annoncé qu'il avait interpellé le patron de la RTBF, Jean-Paul Philippot. « C'est intolérable d'aborder un sujet aussi sensible et grave de cette manière. Ce n'est pas acceptable pour un média de service public », a-t-il déclaré sur Twitter.

Quelques minutes plus tard, le ministre des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, Isabelle Simonis, réagissait également via le réseau social : « Il est totalement inopportun et éthiquement honteux de mettre en débat les conséquences dévastatrices de cet acte qu'est le viol. J'interpellerai l'administrateur général de la RTBF et lui rappellerai des mesures mises en place pour éradiquer les violences sexuelles dans nos sociétés. »

En fin de journée, la RTBF publiait un long communiqué dans lequel elle présentait ses excuses, regrettant que « l'énoncé du sujet ait heurté la sensibilité de nombreuses personnes, créé des amalgames et une ambiguïté sur la portée éditoriale de l'émission et par là même sur la position sans équivoque du service public ». La chaîne en a profité pour annoncer qu'elle prendrait « dès à présent toutes les mesures utiles

pour s'assurer qu'à l'avenir l'énoncé des sujets de l'émission ne puisse plus donner lieu à des interprétations et malentendus. »

Contacté par *Le Soir*, le président du Conseil d'administration de la RTBF affirme que la situation actuelle n'est plus « tolérable ». « Le sujet du viol peut être abordé dans une émission de libre-antenne, d'autres chaînes l'ont fait. Ce n'est pas le problème. Ce qui ne va pas, c'est le choix des accroches de l'animateur sur les thématiques qu'il propose d'aborder. »

Jean-François Raskin a demandé à Jean-Paul Philippot de venir avec des

propositions concrètes lors de la réunion du comité permanent de la RTBF prévue vendredi prochain. « Cette émission doit être encadrée différemment. Ce n'est pas l'opportunité d'avoir une libre-antenne qui est remise en question mais la manière dont on attire les auditeurs. »

Si personne n'envisage officiellement de se passer des services de Benjamin Maréchal, plusieurs pistes sont envisagées. L'émission « C'est vous qui le dites » pourrait passer sous la supervision de la direction de l'information, ce qui n'est pas le cas actuellement. Dans son communiqué, la RTBF précise simplement que « la réflexion en cours depuis septembre dernier sur l'évolution de "C'est vous qui le dites" après 10 années d'existence, se poursuit en interne, en étroite collaboration avec l'équipe de l'émission et les responsables éditoriaux de l'entreprise. »

Ce n'est pas la première fois que « C'est vous qui le dites » et son animateur sont la cible de critiques. En novembre dernier, un collectif de signataires s'était ému du questionnement de l'émission autour de la mort d'un jeune scout : « Rouler à 60-70 km/h à proximité d'une troupe de

scouts, est-ce que c'est toujours un risque ou pas forcément ? »

Benjamin Maréchal s'était défendu en affirmant qu'il n'était « jamais allé dans l'intime ». Le journaliste de La Première, Bertrand Henne, était sorti du bois et avait ouvertement critiqué son collègue estimant que « ce type est une insulte au service public ». Henne avait été recadré par la direction dans la foulée.

Tant Jean-Paul Philippot, le patron du service public, que Francis Goffin, directeur des radios de la RTBF, avaient soutenu publiquement le travail de Benjamin Maréchal. Francis Goffin avait même estimé dans *Le Soir* que son animateur était victime de « bashing ».

« Il est éthiquement honteux de mettre en débat les conséquences dévastatrices de cet acte qu'est le viol » ISABELLE SIMONIS

L'affaire avait aussi pris un tournant politique. Le groupe CDH du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles avait demandé qu'une réflexion soit engagée au sein de la RTBF à propos de l'émission de Benjamin Maréchal. Vendredi, les députés demandaient carrément son départ affirmant que l'animateur « n'a pas sa place sur les ondes du service public. La RTBF ne mérite pas cette ignominie. »

Le CSA, l'organisme chargé de contrôler les médias en Belgique francophone, avait reçu des plaintes d'auditeurs et téléspectateurs qui sont toujours en cours d'examen. On devrait connaître la position du collège et l'éventuelle sanction le mois prochain. L'émission de ce vendredi avait provoqué le dépôt de douze nouvelles plaintes à l'heure d'écrire ces lignes. ■

MAXIME BIERMÉ